

VISIOCONFÉRENCES *Au cœur de la trauma*

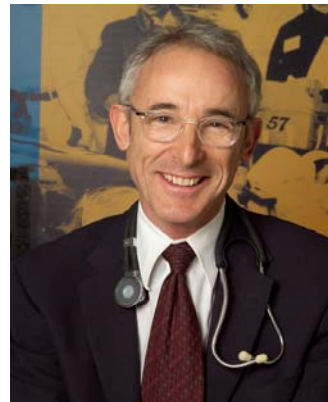
CHUSJ – Local 7831
HSCM – Local 4001.1
VISIOCONFÉRENCE*

PRÉSENTATION PDF**

Mercredi 7 novembre 2012, 16 h 15 à 17 h 15



Marie-Claude Miron, M.D.
Radiologiste, CHUSJ



Alain Sirard, M.D.
Pédiatre, CHUSJ

Le corps qui parle, les os qui pointent

Cette présentation conjointe clinico-radiologique traitant de la maltraitance a pour but de démontrer, à l'aide de cas cliniques, les manifestations cutanées et squelettiques les plus fréquentes de l'abus physique grave en bas âge. Nous aborderons également les lésions abdominales traumatiques de l'enfant abusé et discuterons d'articles traitant de ce sujet, entre autres, de la corrélation entre le bilan biochimique et l'évaluation radiologique. Finalement, le protocole d'investigation squelettique de l'abus physique tel que recommandé par l'ACR, sera décrit. Nous espérons que cette présentation vous servira à reconnaître et évaluer de façon appropriée, les cas d'abus physique chez le jeune enfant.

* **Personne ressource pour branchement visio :** johanne_dupont@ssss.gouv.qc.ca

** La présentation est disponible sur le site de Trauma Québec, le vendredi précédant la conférence. <http://traumaquebec.com/Enseignement/Visioconference.html>

La Direction du Développement professionnel continu (DPC) de la faculté de médecine de l'Université de Montréal est pleinement Agréée par Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC) et par le Collège des médecins du Québec (CMQ).

La Direction du DPC reconnaît, à la présente activité, 1 heure(s) créditée(s) de catégorie 1 pour les médecins omnipraticiens (médecin de famille) ou spécialistes présents. Pour les médecins spécialistes membres du Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC), la Direction du DPC reconnaît 1 crédit de la section 1 par heure de participation pour un total de 1 crédit(s) pour l'activité globale conformément au programme du maintien du certificat du CRMCC.

Pour tout autre professionnel participant, ce programme donne une attestation de participation de 1 heure(s). Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à leur participation.